

« Grand jeu concours Lip Dub : Les 10 ans d'Infirmiers.com »

ARTICLE 1 : OBJET

IZEOS, société domiciliée 29 rue de la Grange aux belles, 75010 PARIS, immatriculée au R.C.S de Paris Sous le numéro B 432 392 819, organise du **1^{er} mars 2010 au 31 mai 2010**, un jeu concours.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes personnes physique et professionnelle de santé âgée de 18 ans ou plus, ou associations d'étudiants infirmiers (loi 1901), demeurant physiquement ou domiciliée en France métropolitaine ou DOM-TOM.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de IZEOS, et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit sous peine d'élimination d'office.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

Les participants doivent transmettre leur Lip Dub selon les modalités décrites sur le site.

Un Lip Dub est un « play back » (ou doublage) d'une ou plusieurs personnes majeure(s), filmée(s) en un plan séquence, synchronisé avec les paroles du titre choisi. Le nombre de participants apparaissant sur le Lip Dub et le choix du lieu pour le réaliser sont libres.

Les vidéos peuvent être réalisées à partir de camera, caméscope ou appareil photo. Elle doit obligatoirement être transmise via le site You tube au plus tard le 30 avril 2010 minuit. (La vidéo doit être mise en ligne sur le site www.youtube.com).

Pour être inscrit au jeu concours, les participants doivent nous faire parvenir par email, à l'adresse 10ans@infirmiers.com, les éléments suivants :

- l'adresse internet (URL) de la vidéo mise en ligne sur le site www.youtube.com
- une liste de 10 noms de participants (y compris celui de l'expéditeur) au Lip Dub.

Les participants sont obligatoirement des étudiants (infirmiers/aide soignant) et/ou des professionnels de santé. Ce seront les 10 personnes qui se verront remettre le voyage en cas de victoire au jeu concours.

Les informations ci dessous sont obligatoires pour chacun des participants :

Nom + Prénom

Email

Adresse personnelle + coordonnées téléphonique
Lieu d'exercice et/ou de l'établissement de formation

Chaque participant recevra un e-mail confirmant la validation de son inscription sous 72h.

Infirmiers.com présentera sur son site, toutes les vidéos ayant été validés par le jury Izeos (voir détails ci dessous). Les votes seront effectués sur le site, **du 4 mai 2010 au 31 mai 2010.**

Le mode de vote des internautes est détaillé ci dessous.

Les 10 participants gagnants et partants en voyage à Pékin, tiendront un journal de bord, avec photos et vidéos afin de publier dès leur retour un article sur le site www.infirmiers.com

ARTICLE 4 : DÉTERMINATION DU GAGNANT

1ère étape : Validation des vidéos par un jury

Un jury composé de représentants de la Société IZEOS se réunira pour valider les vidéos reçues dans le cadre du concours.

La validation des vidéos se fera en fonction du respect des critères suivants :

- 1 – Une bonne qualité d'image
- 2 - La référence au monde de la profession (ou des études) infirmière et du soin.
- 3 – Réaliser la vidéo en groupe.
- 3 – Réalisation en un plan séquence
- 4 – Synchronisation entre les paroles de la musique et le doublage des participants
- 5 - La visibilité très claire du message : « Infirmiers.com : 10 ans » ou « Bon anniversaire Infirmiers.com »
- 6 – Absence de scènes choquantes, vulgaires ou de propos diffamatoires

2ème étape : Le vote des internautes

Les vidéos seront mises en ligne sur une page du site Infirmiers.com, accessible par tous les visiteurs du site, mais seuls les membres du site pourront voter.

Chaque internaute accèdera au module de vote après s'être enregistré. Chaque internaute sera limitée à 1 vote par vidéo. Il pourra voter pour plusieurs vidéos.

Le Lip Dub ayant recueilli le plus grand nombre de voix sera déclaré gagnant. En cas d'égalité de voix suite au vote des internautes, le gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant récolté le même nombre de voix.

Les votes se dérouleront entre : du mardi 4/05/10 et le 31/05/10

La Société IZEOS se réserve le droit de vérifier les coordonnées des internautes en cas de suspicions de fraude (exemple : multi-participation au vote dans la même journée) .Toute fraude rendra les votes invalides.

Les vidéos/animations contenant des éléments :

- à caractère sexuel, pornographique, raciste, pédophile, ou portant atteinte aux droits des mineurs,
- à caractère diffamatoire, injurieux ou calomnieux à l'égard des tiers,
- constituant une contrefaçon ou toute autre atteinte aux droits moraux et patrimoniaux d'un tiers,
- portant atteinte à la vie privée et au droit à l'image des tiers et d'une manière générale tout contenu, qui serait contraire à la législation en vigueur, ne seront pas acceptées.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Ce jeu concours est doté d'un lot.

Un voyage d'une valeur de 10 000 € à PEKIN

Étude de la santé au Céleste empire pour 10 personnes, comprenant :

Vol + hébergement

8 jours (6nuits) - Période : Vacances de la Toussaint 2010

Séjour s'articulant sur :

- Visite d'une école d'infirmières et étude du système de formation d'infirmières chinoises
- Visite d'un hôpital de médecines traditionnelles, l'acupuncture alliée à la médecine occidentale.
- Visite d'une commune rurale et étude des méthodes de préventions pratiquées à la campagne
- Visite d'une ancienne pharmacie traditionnelle
- Temps libre pour découvrir la capitale chinoise

Il ne pourra être demandé aucune contrepartie de la dotation prévue, en espèce ou sous toute autre forme, ni un quelconque échange.

ARTICLE 6 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent la vidéo sont libres de tout droit. En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation, poursuite, différend ou action éventuelle pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments composant le dessin réalisé contrairement aux lois et règlements en vigueur, notamment mais sans caractère limitatif à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

ARTICLE 7 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU.

La Société se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 8 : INFORMATIONS NOMINATIVES.

Toutes les informations que les participants communiquent sur le Formulaire sont uniquement destinées à la Société, responsable du traitement.

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent jeu bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant à la Société une demande en ce sens par courrier à l'adresse suivante : IZEOS, 29 rue de la Grange aux belles, 75010 PARIS

ARTICLE 9 : REGLEMENT DU JEU.

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude Maître Valérie Hoba située au 29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : IZEOS, 29 rue de la Grange aux belles, 75010 PARIS.

ARTICLE 10 : LITIGES.

Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter du terme du présent jeu (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à : IZEOS, 29 rue de la Grange aux belles, 75010 PARIS.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

La Société ne saurait être tenue responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

La Société ne peut être tenue responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le présent jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

S'agissant d'un jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de la Société serait limitée - si elle venait à être recherchée - à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent jeu.